COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 20 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **LUNDI 20 JUIN**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

<u>PRESENTS</u>: François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Pierrette LEHAY - Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER – Lilian BÈGUE – Jean-François RAIMBAUT - Florence LAMBARÉ – Caroline BEAUDUCEL - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT ABSENTS:

Yohann FOUASSIER ayant donné pouvoir à Michel BOUILLON Patrick BEAUPÈRE ayant donné pouvoir à François BERROU Stéphane SABLÉ ayant donné pouvoir à Nicolas GAUBERT Aurélie VULLO-STIENNE et Stéphanie BERTHIER-BÉCHU

Secrétaire : Florence LAMBARÉ

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURITÉ RUE DU TRIANON : CONVENTION FIXANT LES MODALITES FINANCIÈRES ET DE MISE EN ŒUVRE DU TAPIS D'ENROBÉ SUR LE DOMAINE DEPARTEMENTAL RD 137 rue du Trianon

Le Conseil Municipal a validé la convention à signer avec le Conseil Départemental qui fixe les modalités financières et de mise en œuvre du tapis d'enrobé sur le domaine départemental de la RD 137 rue du Trianon.

Le tapis d'enrobé inclus dans le marché de travaux de la commune fera l'objet d'un versement au titre d'un fonds de concours à hauteur des dépenses et dans la limite de 42 000 € HT.

DECISION SUR LA DUREE DE TEMPS DE TRAVAIL (1 607 h)

Considérant la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoyant la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux avec un retour obligatoire aux 1 607 heures travaillées,

Le Conseil Municipal a fixé la durée de travail pour un agent travaillant à temps complet à 1 607 heures (35 heures hebdomadaires). Ce qui était la durée appliquée sur la commune du Bourgneuf-la-Forêt depuis 2002.

DECISION RELATIVE AUX MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE (moins de 3 500 habitants)

A compter du 1^{er} juillet 2022, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions sera assurée sous forme électronique, sur le site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour cela, elles doivent en délibérer avant la date d'application.

Aussi, le Conseil Municipal, considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin de faciliter l'accès à l'information à tous les administrés a décidé des modalités suivantes :

IDENTITE de L'ACTE	MODALITES DE PUBLICITÉ
Délibérations du Conseil Municipal	Affichage papier sur panneaux de la mairie
Procès-Verbal du Conseil Municipal	Sur site de la commune
Compte-rendu du Conseil Municipal	Affichage papier sur panneaux de la mairie
	et sur site de la commune
Décisions du Maire	Affichage papier sur panneaux de la mairie
Arrêtés	Affichage papier sur panneaux de la mairie et notificati

ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Présentation des coûts des repas de la cantine en 2021 :

BILAN CANTINE 2021

	RESTAURANT SCOLAIRE	2019	2020	2021
	DEPENSES	115 305	116 822	116 307
	RECETTES	60 134	42 092	55 048
	COUT NET	55 171	74 730	61 259
Nombre repas distribués do	nt 900 auprès de la Ritournelle	16 912	11 561	15 339
	Nombre de jours école	173	144	169
	coût d'un repas	6,82	10,10	7,58
	Prix de vente repas	3,50	3,50	3,55
	Coût net repas	3,26	6,46	3,99

Tarifs des services à la rentrée de septembre 2022

PERISCOLAIRE

	non imposable	imposable
Péri matin	1,62	1,72
Péri soir	1,22	1,32
NAP	0,60	0,65
	maintien	maintien
mercredi après-midi 1 13h30 - 15h30	0,90	1,00
mercredi après-midi 2 15h30 - 17h00	0,90	1,00
péri mercredi soir	1,20	1,30
sport découverte	0,90	1,00
Sport loisirs	0,90	1,00

RESTAURANT SCOLAIRE

Enfants-stagiaires-apprentis	
agents de la restauration	3,60
La Ritournelle	
Enseignants, autres agents	6,60

Absence inscription ou désinscription hors délais 3,60 €

ALSH 4-11 ans Ptes Vacances

COMMUNE	non imposable	imposable
matin	3,60	3,70
après-midi	3,60	3,70
repas midi		3,55
péri vac matin	1,62	1,72
péri vac soir	1,62	1,72

HORS COMMUNE	non imposable	imposable
matin	5,60	5,70
après-midi	5,60	5,70
péri vac matin	1,62	1,72
péri vac soir	1,62	1,72

Absence non justifiée: application du tarif normal

ALSH 11 -17 ans Jeunesse

	non	imposable	
COMMUNE ET HORS COMMUNES	imposable		
matin	3,60	3,70	
après-midi	3,60	3,70	

Activités pontuelles familles non imposables		Prix fixé à l'activité ponctuelle	
Γ	Activités pontuelles familles imposables	Prix fixé à l'activité ponctuelle +3%	

DECISIONS et INFORMATIONS DIVERSES

Projet Ecole:

La phase Avant-Projet Définitif est validée et le Permis de Construire est déposé ce mois-ci. Les différents services (Incendie, instructeur des documents d'urbanisme, l'Education Nationale, la Direction de la Santé Publique et de l'Environnement) ont été consultés préalablement.

Ce projet a été retenu par le Conseil Départemental au titre de l'appel à projet « Infiltr'Eau » sur la gestion durable des eaux pluviales.

Passage du jury régional « fleurissement »

Les membres du jury ont adressé leurs félicitations sur le dossier préparé ainsi que pour la présentation de la commune.

Ensuite une visite du circuit arrêté a été faite en leur présence. L'avis sur le maintien du panneau 1 fleur sera connu en novembre

Changement horaires éclairage public

Un arrêté municipal a été pris d'extinction de l'éclairage sur la période 1^{er} juin au 31 août. Un travail sur chacune des armoires, pour un ajustement des horaires, reste à faire et fera l'objet d'une consultation auprès des habitants cet automne, pour adaptation en 2023.

Point sur étude gérontologique, sociologique, démographique

Le cabinet CERUR a présenté le diagnostic de l'étude gérontologique et sociologique lancée par les deux communes Bourgneuf-la-Forêt/Port-Brillet. Elle met en évidence les constats suivants :

- Présence d'une population qui vieillit plus rapidement que sur d'autres secteurs,
- -des logements non adaptés (grandes maisons avec des espaces extérieurs à entretenir ...) et le manque de petits logements de plein pied et adaptés à la diminution de mobilité avec l'âge.
- -Un besoin de structures permettant le maintien à domicile avec des services associés, notamment un accueil de nuit et autres...
- Une évolution des EHPAD à prévoir.

La prochaine étape portera sur l'étude des besoins et les adaptations à prévoir.

Bilan fête de la musique du 17 juin en partenariat avec le P'tit Marché.

Bonne participation et ambiance pour cette soirée qui a offert des représentations musicales éclectiques.

Projet panneaux entrées agglomération

4 supports métalliques ont été installés aux entrées d'agglomération (route de Laval, route de Fougères, route de Vitré et d'Ernée.

Ces structures permettront l'affichage de photos / panneaux portant sur différentes thématiques propres au dynamisme du Bourgneuf-la-Forêt :

Animations locales/Paysages, culture/randonnées /activités/ jeunesse – école etc ...

Prochaines réunions LUNDI 18 JUILLET LUNDI 05 SEPTEMBRE LUNDI 10 OCTOBRE LUNDI 07 NOVEMBRE LUNDI 12 DECEMBRE

Le Maire,

François BERROU